

Département de Meurthe-et-Moselle
Arrondissement de BRIEY
Canton de LONGWY



Réunion du 22 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 55
Nombre de membres présents : 34
Nombre de pouvoirs : 10

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux décembre à dix-huit heures, le Conseil du Grand Longwy Agglomération s'est réuni en séance ordinaire à l'H.I.C.I., 2 rue de Lexy à REHON, sur convocation qui lui a été adressée par le Président.

Date de convocation : 20 décembre 2022

Etaient présents :

MMES BERTIN - CAILLET - CASTRONOVO - DI PELINO - FELTIN
- FURGAUT - INIAL - LECLERC - NAILI - RICHARD - SEBAA -
TOZZO

Date de publication sur le site internet :

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

23 DEC. 2022

MM ACETI - AGOSTINI - DIDELOT - FOURNEL - GIARDI - HAMEN
- HERBAYS - JACQUET - KARRA - LOMBARDI - MARINI - MICHEL
- ORSUCCI - PIERMANTIER - PLUVINET - RAULLET -
ROUSSEAU - SACHER - SERVAGI - WEBER - WILMIN - ZOLFO

N°1

Excusés :

**Objet : Convocation du conseil
communautaire en urgence**

M. ARIES
MME BESSICH donne pouvoir à M. SACHER
MME BOSIZIO donne pouvoir à M. ACETI
M. BOURGUIGNON donne pouvoir à M. HERBAYS
M. BOUZAD
MME COLIN
M. DE CARLI donne pouvoir à M. MARINI
MME ETIENNE
M. FONTAINE donne pouvoir à MME CAILLET
M. HUARD
M. JACQUE
MME JOLY donne pouvoir à MME LECLERC
M. KARLESKIND donne pouvoir à M. DIDELOT
M. MBAYE donne pouvoir à MME FURGAUT
MME RACADOT
M. RIGHI donne pouvoir à M. PIERMANTIER
MME WAGNER donne pouvoir à M. ZOLFO

Absents :

M. ALLIERI
M. LENOBLE
MME LORIN-CRIDEL
M. PRONESTI

M. ACETI est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Le Premier Vice-Président, remplaçant le Président empêché, rend compte au conseil communautaire des motifs de nature à avoir abrégé le délai de convocation de 5 jours francs à 1 jour franc pour la séance du 22 décembre 2022: après que le marché négocié de gestion du service public d'eau potable, concernant 11 communes de l'agglomération, n'ai pas été attribué en conseil communautaire du 14/12/2022, il apparaît indispensable, pour assurer la continuité de ce service au 1er janvier 2023 pour les communes concernées, de réunir l'assemblée délibérante afin de prolonger les contrats de gestion de l'eau potable existants et d'attribuer une concession de service public eau potable pour trois communes pour lesquelles les contrats existants ne peuvent être prolongés, en raison du retrait du territoire du prestataire.

Envoyé en préfecture le 23/12/2022

Reçu en préfecture le 23/12/2022

Publié le

ID : 054-245400262-20221222-20221222D1-AI



Par conséquent

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-11 et L 2121-12 ;

VU le règlement intérieur des assemblées du Grand Longwy Agglomération ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'urgence à convoquer l'assemblée délibérante sous un jour franc au 22 décembre 2022, au vu de l'impératif d'approbation des avenants de prolongation aux marchés et concessions de service eau potable en cours pour 8 communes, et d'attribution d'une concession de service eau potable pour trois communes, pour assurer la continuité au 1er janvier 2023 du service public d'eau potable, après que le marché négocié de gestion de ce service n'ait pas été attribué par le conseil communautaire réuni le 14 décembre 2022.



Fait et délibéré les jour, mois et an
susdits

Le Président
Serge DE CARLI